



Rosemère, le 24 janvier 2022

PAR COURRIEL

Monsieur Christian Dubé
Ministre de la Santé et des Services sociaux
ministre@msss.gouv.qc.ca

Objet : Mesures visant à soutenir le réseau de la santé.

Monsieur Dubé,

Nous souhaitons vous informer que nous sommes très déçus de constater que les paramédics et les répartiteurs médicaux d'urgence que nous représentons, ne fassent pas partie des mesures publiées dans **l'Arrêté numéro 2022-003** paru la semaine dernière. Les travailleurs du réseau préhospitalier sont un chaînon essentiel à tout le réseau et sont au cœur de la lutte contre la covid-19.

Partout sur le territoire Québécois, nos membres vivent aussi une pénurie de main-d'œuvre et sont contraints d'annuler leurs vacances, différents congés et se soumettent au temps supplémentaire requis afin d'assurer le maintien intégrale des services à la population. De plus, certains employeurs ont dû recourir à l'article 29.01 sur les mesures d'urgence de la convention collective, afin de s'assurer d'avoir du personnel.

Il est donc inconcevable pour nous d'avoir toujours à revendiquer la même reconnaissance que tous les autres salariés du réseau de la santé, lorsque les mêmes problématiques du réseau nous touchent. Les solutions ou les incitatifs doivent inclure les paramédics et les RMU de façon identique. De plus, nous ne comprenons pas pourquoi seules les grandes centrales syndicales liées aux salariés des établissements du réseau de la santé sont rencontrées et consultées, alors que nous, syndicats des travailleurs du préhospitalier qui représentons plus de 5 000 travailleurs essentiels, n'avons aucune communication du MSSS lorsqu'il serait de mise de nous consulter afin de connaître ce qui se passe dans le réseau préhospitalier.

Nos paramédics et RMU sont aussi à bout de souffle, mais personne au MSSS ne semble s'en préoccuper. Nous avons dû effectuer des sorties médiatiques en 2021 afin que nos membres soient reconnus et inclus pour recevoir la prime covid de 8%, nous étions les oubliés du système. On ne peut faire partie du réseau de la santé qu'à l'occasion. Bien que nous ayons un employeur intermédiaire entre le MSSS et nous, il appert qu'au final c'est le MSSS qui finance le préhospitalier comme il finance son réseau.



Fédération des employés du préhospitalier du Québec

Nous espérons que nous n'aurons pas à aller sur la place publique une autre fois pour faire valoir que les paramédics et les RMU font partie intégrante du réseau québécois de la santé, pour les citoyens cela semble clair, mais de toute évidence pas pour les gestionnaires du MSSS. Nous comptons sur votre diligence pour adresser cette problématique dans les plus brefs délais afin de corriger cette situation récurrente.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le ministre, nos plus cordiales salutations.

Daniel Chouinard
Président
FPHQ